



Pour un mouvement des précaires de l'éducation :

tou-tes en grève le 19 avril 2018 !

Dans plusieurs villes et départements (Ile de France, Hautes Alpes, Nord Pas de Calais, Vendée, Hérault, Grenoble, Limoges...), les Précaires de l'éducation se réunissent et s'organisent pour recenser nos revendications et agir pour la reconnaissance de notre travail. Une première grande journée de mobilisation nationale a eu lieu le 5 avril. A Rennes, nous étions plus de trente précaires à répondre à l'appel de la Coordination des Précaires de l'éducation, rassemblé-e-s devant le rectorat. Représentant 10 établissements d'Ille et Vilaine, nous avons voté en assemblée générale de rejoindre la journée de mobilisation nationale de la fonction publique du 19 avril. Cette date fait aussi écho à celle du 3 mai posée par l'Assemblée des Précaires de l'éducation d'Ille de France. Seules la grève et la perturbation de la vie quotidienne de nos établissements, instaurant un rapport de force avec nos directions, le rectorat et le gouvernement permettront d'obtenir la satisfaction de nos revendications et une amélioration de nos statuts et nos conditions de travail. Nous considérons que seule une grève nationale des précaires de l'éducation nous permettra d'atteindre notre but.

Professeur-es contractuel-les, AVS/AESH, CUI, AED, AP, personnel d'entretien et de cantine, mais aussi élèves, enseignant-es titulaires et parents d'élèves, nous sommes tous concerné-e-s par la montée de la précarité dans la fonction publique : classes sur-chargées, sous-effectifs, salaires minuscules, renouvellements incertains, semaines hachurées, missions aléatoires et informelles etc.

Considérés comme des variables d'ajustement, alors même que nous sommes nécessaires au bon fonctionnement des établissements, nous enchaînons les contrats précaires souvent payés en-dessous du seuil de pauvreté. Sans statut digne de ce nom, nous sommes souvent en but au mépris de nos hiérarchies.

Par ailleurs, par l'usage des contrats précaires, l'éducation nationale fragilise nos droits, réduit les postes et nous met ainsi en concurrence, nous isole et nous contraint à accepter ses conditions. L'éducation nationale est le premier employeur de précaires de France : elle entretient un système d'emploi subalternes fondé sur la précarité, en proposant une flopée de contrats à peine plus élevée que le RSA et en laissant leur renouvellement entre d'autres volontés que les nôtres : celles des gestionnaires du budget, notamment ceux de nos établissements (nous voulons entre autres que notre recrutement puisse relever du rectorat, et non plus des chefs

d'établissement). Ces contrats participent à la casse de la fonction publique, la mise au pas par la précarité de nouvelles générations de surveillant-es, AVS/AESH, assistant-es pédagogiques et enseignant-es, tout-e-s non titulaires. Cette situation ne fait que s'aggraver avec l'arrivée des services civiques dans les collèges et lycées.

En supprimant cet été plus de 20 000 contrats CUI dans l'éducation nationale, le gouvernement a bien démontré le mépris avec lequel, ici comme ailleurs, il nous considère.

Nous nous mobilisons pour de meilleurs salaires, des effectifs à la hauteur des besoins, la reconnaissance pleine et entière de nos fonctions pédagogiques, une maîtrise de nos emplois du temps et la garantie du renouvellement de nos contrats.

À plus long terme, nous voulons la titularisation de tout-e-s celles et ceux qui le souhaitent, sans conditions de concours, de diplôme, de nationalité, de formation ou de stage.

Nous appelons tout-e-s les précaires de l'éducation à se mettre en grève le jeudi 19 avril, à mobiliser leurs collègues en prenant le temps d'en discuter collectivement dans les écoles et établissements, ou en participant au travail de diffusion d'information dans les établissements entamé par la Coordination des Précaires de l'éducation.

Faire grève j'ai le droit ?

Eh oui ! Tout-es les personnes travaillant avec un contrat de travail ont le droit de faire grève. Dans la fonction publique il suffit qu'un syndicat ait déposé un préavis de grève couvrant tous les personnels, ce qui est fait ! Ensuite pas d'obligation de prévenir, il n'y a pas de service minimum ni de délai de prévenance (seulement pour les enseignant-es chargé-es de classe du 1er degré). Un jour grévé engendre une perte d'1/30ème du salaire.

Mais faire grève ça coûte cher !

C'est pour ça que nous avons mis en place une caisse de grève : chacun-e peut contribuer en solidarité puis l'argent est redistribué aux grévistes également. La caisse de grève collectée à Rennes lors du mouvement contre la loi travail a permis de soulager les grévistes qui l'ont sollicitée de 40% de leur pertes.

La Coordination des Précaires de l'éducation 35 appelle à :

**Un Rassemblement et une Assemblée Générale devant
l'Inspection Académique le 19 avril à 10h
(1 quai Dujardin)**

**Nous rejoindrons le cortège de la manifestation
depuis l'Inspection Académique**

**Ne restons pas isolé-e-s, Organisons-nous,
Ce sont nos luttes qui construisent nos droits !**

Pour plus d'informations, nous contacter, ou pour participer aux activités de la Coordination des Précaires de l'éducation de Rennes :

precairededuc.luttes@gmail.com, page Facebook : Précaires éduc 35